

PRENDRE CONNAISSANCE DU FORMULAIRE DE CONSENTEMENT DES BIC

Cher client, lors de votre entrée en relation avec la BNDA ou lors d'une demande de prêt, nous vous soumettons pour signature un document nommé « **Formulaire type d'obtention du consentement dans le cadre du système de partage d'informations sur le crédit dans l'UEMOA** ».

Ce document est destiné à recueillir votre consentement pour donner accès au Bureau d'Information sur le Crédit (**BIC**) de l'UEMOA les informations sur les crédits éventuels que vous contracteriez auprès de la banque, y compris les incidents sur ces crédits. Ces informations seront partagées avec l'ensemble des banques de l'espace UEMOA et ne peuvent, en aucun cas, porter sur les dépôts.

Ce document présente les spécificités suivantes :

- 1- Le **BIC** ne diffusera que les informations dont l'ancienneté n'excède pas cinq (5) ans ;
- 2- Le **BIC** conservera ces informations pendant une durée de cinq (5) ans supplémentaires après la cessation de la relation d'affaires avec la BNDA ;
- 3- Les informations recueillies sur vous sont strictement confidentielles. Elles sont conservées de manière à préserver la confidentialité pour toute personne non autorisée ;
- 4- Les informations ne peuvent être transmises au BIC qu'avec votre autorisation écrite et signée par laquelle vous donnez explicitement votre accord à la banque pour partager les données vous concernant, y compris vos données personnelles, avec les utilisateurs et le BIC.

Le présent recueil a pour objet d'améliorer les conditions d'accès aux crédits par les opérateurs. Vous êtes en droit de refuser l'accès du BIC et ses utilisateurs à ces informations. Toutefois, ce refus ne permettra pas à la BNDA de vous octroyer un crédit sous peine de sanctions prévues par la loi portant réglementation sur le BIC.

Nos agents se tiennent à votre disposition pour toutes précisions utiles.